

Compte rendu du déjeuner autour de Heinz Becker

19 mai 2017

Le 19 mai, les membres du Cercle Europe Economie Sociale ont eu le plaisir de rencontrer Heinz Becker afin d'échanger avec lui sur les travaux du Parlement en amont de la rédaction d'un rapport d'initiative sur la reconnaissance d'un statut pour les entreprises de l'économie sociale.

A l'occasion de ce déjeuner, le député a demandé aux membres de lui fournir des indications et leurs positions sur le sujet, afin d'alimenter les travaux de réflexion du Parlement.

Les travaux de fond n'ont pas débuté, dans l'attente des résultats de l'étude commandée auprès du service interne de recherche du Parlement qui sera finalisée en septembre. Le Parlement pourra entamer ses travaux de rédaction et monsieur Becker estime qu'ils devraient être finis avant l'été 2018.

En guise d'avant-propos, Heinz Becker est rapidement revenu sur les dernières actualités européennes en matière d'économie sociale et solidaire. Il admet que celles-ci sont minces depuis le départ de Michel Barnier de la Commission qui était, selon lui, le seul Commissaire réellement intéressé par le sujet.

Pour le député, ce manque d'intérêt politique est problématique à l'heure où l'Europe cherche de nouveaux moyens pour se construire autour d'un projet social capable de répondre aux attentes des citoyens et de lutter contre les populismes. Heinz Becker note également que depuis maintenant quelques années, certains pays se montrent plus ouverts à l'établissement d'une politique sociale européenne commune, il estime donc qu'entre cette ouverture d'esprit et la crise de reconnaissance de l'Union européenne, la Commission doit se lancer sans peur dans la mise en place d'une initiative pan-européenne soutenant l'innovation et l'économie sociale.

Or, celle-ci semble encore douter de l'importance de se positionner sur l'ESS. Ainsi, l'absence de reconnaissance de la contribution de l'économie sociale au Socle Européen des droits sociaux démontre que l'ESS n'est pas visible dans les priorités politiques de la Commission. Pour Heinz Becker, un tel oubli n'est pas acceptable à l'heure où l'Europe se veut plus sociale. Le Parlement amendera donc le projet de la Commission afin d'assurer l'intégration de l'ESS dans le Socle européen.

Pour nuancer le propos, monsieur Becker a indiqué que ce manque d'intérêt de la Commission à l'égard de l'ESS s'explique aussi par le choix du président Juncker de concentrer les efforts sur un nombre limité de grandes initiatives politiques avec une forte valeur ajoutée européenne. Or, force est de constater que pour une grande partie des sujets liés à l'économie sociale et solidaires, ils relèvent d'abord de politiques nationales.

De plus le Brexit et le nouvel élan européen lié à l'élection présidentielle française peut être un facteur politique pour un renouvellement des discours. Citant l'ancien Président du Conseil européen, Heinz Becker a déclaré qu'il ne faut « ne jamais gâcher une bonne crise ». Il y a de fortes attentes en Europe et la Commission doit être à la hauteur.

Depuis toujours, Heinz Becker s'est intéressé au sujet de l'ESS. Il est ravi aujourd'hui de porter le dossier au sein du Parlement, plusieurs années après son premier rapport sur l'entrepreneuriat social. Outre la mise en place d'une politique européenne dédiée, il souhaite qu'une solution commune soit trouvée afin de dégager des « points communs » entre tous les acteurs de l'économie sociale. Cette première étape permettrait la reconnaissance générale au niveau national de l'ESS et faciliterait la prise d'actions par la Commission.

La commission EMPL, poussée par Heinz Becker, a donc demandé au Think Tank du Parlement de rédiger une étude afin de clarifier le champ de l'ESS en Europe et de voir où l'UE pourrait apporter une valeur ajoutée dans son développement. Cette étude reviendra sur :

1. Les points communs entre les Etats membres sur l'ESS ;
2. L'existence – ou non- de définitions nationales de l'économie sociale, de l'entrepreneuriat social et de l'entreprise sociale ;
3. Le financement de l'ESS, ce que les entreprises sociales font et qui répondent à des missions d'intérêt public (ratio tâches financées par l'Etat ou assurées par des entités privées) ;
4. L'utilisation des profits générés par l'ESS ;

5. Le financement public, la fiscalité et l'accès aux marchés publics ;
6. Les différences entre entreprise sociale, économie sociale, entrepreneuriat social ...
7. L'existence ou non d'un modèle de participation des employés
8. L'intérêt et la valeur ajoutée d'un statut européen pour ces entreprises sociales.

Une première version de l'étude devrait être disponible en juillet. L'objectif est d'avoir une vision claire du paysage de l'ESS dans toute ses composantes en Europe. Qu'est-ce que les 18 cadres nationaux dédiés à l'ESS ont en commun ?

La question du labelling ou de la certification de l'ESS sera étudiée afin de comprendre son impact pour les entreprises de l'ESS et en particulier sur leur financement. Le rapporteur ne sait pas encore comment le label devrait permettre de certifier les acteurs de l'ESS. Il serait intéressant selon lui de le faire exister en tant qu'outil de calcul de l'impact social des entreprises. Cet outil est aussi vu comme une réponse possible pour rassurer les investisseurs et les engager à investir dans des entreprises sociales.

Le rapporteur n'a pas encore arrêté son idée sur la manière dont ces entreprises de l'ESS devraient être « définies » et « chapeautées » au niveau européen. Il souhaite trouver une solution qui couvrirait le plus largement les acteurs de l'ESS, une solution dite « parapluie ». C'est pour cette raison qu'il demande aux chercheurs de bien calculer l'intérêt de la création d'un statut dédié aux entreprises de l'ESS, notamment au regard de la faisabilité du projet compte tenu de la règle de l'unanimité. D'autres options sont donc à explorer pour assurer cette approche « parapluie »

Heinz Becker est très sensible au fait que la notion « d'entreprises sociales » regroupe un large spectre d'acteurs ayant des caractéristiques et des modes d'organisation différents. Il comprend la diversité du secteur et ne souhaite pas l'harmoniser. Il admet que la création d'un système de définition risque de mal reconnaître certaines spécificités. Néanmoins, il considère qu'un tel système est aujourd'hui nécessaire et qu'un consensus doit désormais être trouvé entre les acteurs de l'ESS. Il demande donc aux entreprises et aux acteurs de l'économie sociale de rester ouverts aux propositions que peuvent faire les députés afin de trouver un système de définition de caractéristiques qui soit communes à tous.

Enfin, le rapporteur travaillera sur des sujets tels que :

- L'accès aux marchés publics des entreprises de l'ESS ;
- L'accès aux financements des entreprises de l'ESS, qu'il s'agisse du crowdfunding aux financements publics et privés ;
- Le rôle des nouvelles générations dans le développement de l'ESS ;
- La résilience de l'ESS en temps de crises ;
- Les opportunités de croissance qu'offrent l'ESS.

Il souhaite bien comprendre les obstacles rencontrés par les entreprises de l'économie sociale et voir comment y répondre et à quel niveau une réponse pertinente peut-être apportée. Il accueille très volontiers toute contribution des acteurs sur leur vision, leurs attentes, leurs besoins.

...